



## Assemblée générale

Distr. limitée  
14 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-huitième session

### Deuxième Commission

Point 100 de l'ordre du jour

### Mondialisation et interdépendance

#### Maroc\* : projet de résolution

### Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions 53/169 du 15 décembre 1998, 54/231 du 22 décembre 1999, 55/212 du 20 décembre 2000, 56/209 du 21 décembre 2001 et 52/274 du 20 décembre 2002 sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance,

*Rappelant* la résolution exprimée dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour l'ensemble de la population du monde,

*Notant avec préoccupation* que, malgré l'amélioration actuelle, la croissance économique mondiale a faibli depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les pays en développement supportant le gros de ce ralentissement,

*Insistant* sur la nécessité de remédier aux déséquilibres et aux asymétries des structures internationales dans les domaines des finances, du commerce, de la technologie et de l'investissement qui ont des répercussions négatives sur les perspectives de développement des pays en développement, afin de réduire ces répercussions au minimum,

*Constatant avec une vive préoccupation* que de nombreux pays en développement n'ont pas encore pu retirer tous les avantages du système d'échanges multilatéraux existants, et soulignant qu'il est nécessaire de favoriser l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale de façon à leur permettre de tirer

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.



le meilleur parti possible des possibilités commerciales découlant de la mondialisation et de la libéralisation,

*Ayant à l'esprit* l'engagement pris lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce<sup>2</sup> de maintenir le processus de réforme et la libéralisation des politiques commerciales, pour faire en sorte que le système joue pleinement son rôle dans la promotion de la reprise, de la croissance et du développement, de réaffirmer vigoureusement les principes et objectifs énoncés dans l'Accord de Marrakech créant l'Organisation mondiale du commerce, et de s'engager à rejeter l'emploi du protectionnisme et à placer le développement au coeur du programme de travail de Doha, afin que la mondialisation soit profitable pour tous et que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient atteints,

*Soulignant* que la réforme visant à mettre en place une architecture financière internationale renforcée et stable devrait s'appuyer sur une large participation dans le cadre d'une approche véritablement multilatérale associant tous les membres de la communauté internationale, de façon que les besoins et les intérêts de tous les pays soient représentés comme il convient,

*Soulignant* la nécessité impérieuse d'atténuer les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance pour tous les pays en développement, notamment les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et, en particulier, les pays africains et les pays les moins avancés,

*Rappelant* que l'Organisation des Nations Unies, instance universelle, est particulièrement bien placée pour réaliser la coopération internationale en s'attaquant aux problèmes liés à la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance, en particulier en favorisant une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>;
2. *Réaffirme* que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer en encourageant la coopération internationale pour le développement et en favorisant la cohérence des politiques concernant les questions mondiales de développement, notamment dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;
3. *Souligne* qu'il faut s'attaquer aux asymétries majeures qui caractérisent le système mondial actuel, y compris, entre autres, la vulnérabilité des pays en développement aux chocs extérieurs, la diminution brutale des flux d'investissement étranger direct et le transfert net négatif de ressources, la participation limitée des pays en développement aux systèmes financier et commercial, la concentration de l'innovation technique dans les pays industrialisés et le contraste entre le haut degré de mobilité du capital et la mobilité internationale limitée de la main-d'oeuvre, en particulier parmi les travailleurs peu qualifiés;
4. *Se félicite* de l'engagement pris par tous les pays de favoriser les systèmes économiques nationaux et mondiaux reposant sur les principes de justice,

---

<sup>2</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.

<sup>3</sup> A/58/394.

d'équité, de démocratie, de participation, de transparence, de responsabilité et d'inclusion, inscrits dans le Consensus de Monterrey<sup>4</sup>;

5. *Souligne* qu'il importe d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés financiers internationaux, de faire une place, face à la volatilité des flux de capitaux, à des politiques macroéconomiques anticycliques, et de promouvoir un renforcement du rôle des pays en développement dans la prise de décisions au niveau mondial, en particulier au sein des institutions de Bretton Woods et autres entités ayant une influence sur les flux financiers internationaux;

6. *Souligne* qu'il importe d'améliorer la gouvernance et de la rendre plus participative à tous les niveaux pour assurer l'examen intégré des problèmes touchant le commerce, les finances, l'investissement, le transfert de technologie et le développement, et prie instamment les institutions internationales, régionales et nationales, notamment les organismes du système des Nations Unies, de coopérer étroitement à la réalisation et à la promotion de cette approche intégrée;

7. *Engage vivement* la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris l'appui aux réformes structurelles et macroéconomiques, l'investissement étranger direct, le renforcement de l'aide publique au développement, la recherche d'une solution durable au problème de la dette extérieure, l'accès aux marchés, le renforcement des capacités et la diffusion du savoir et de la technologie, afin de réaliser le développement durable et de favoriser la participation à l'économie mondiale de tous les pays africains, ainsi que des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;

8. *Souligne* l'importance particulière que revêt la création d'un environnement économique international porteur grâce à de vigoureux efforts déployés en coopération par tous les pays et toutes les institutions afin de promouvoir un développement économique équitable, dans une économie mondiale qui serve les intérêts de tous et, dans ce contexte, invite les pays développés, en particulier les grands pays industrialisés qui peuvent avoir un impact considérable sur la croissance économique mondiale, à tenir compte, lorsqu'ils formulent leurs politiques macroéconomiques, des effets de ces dernières sur l'environnement économique externe pour que celui-ci favorise la croissance et le développement;

9. *Réaffirme* l'importance majeure d'un système commercial multilatéral ouvert, universel, équitable, réglementé, prévisible, non discriminatoire et équilibré dans l'intérêt de la croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable visés dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>;

10. *Met en relief* la nécessité de promouvoir la responsabilité des entreprises et leur obligation de rendre des comptes, notamment par l'élaboration complète et l'application effective d'accords et de mesures au niveau intergouvernemental, d'initiatives internationales et de partenariats entre secteur public et secteur privé, ainsi que de réglementations nationales appropriées, et d'appuyer l'amélioration constante des pratiques des entreprises dans tous les pays;

---

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

11. *Invite* tous les pays, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce à continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de renforcer les interactions avec la société civile, y compris le secteur privé et les organisations non gouvernementales, qui constituent d'importants partenaires de développement;

12. *Regrette* que la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Cancún (Mexique)<sup>5</sup>, ne soit pas parvenue à un accord qui aurait répondu aux intérêts et aux préoccupations des pays en développement, et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour que les négociations de Doha trouvent en temps voulu une conclusion heureuse axée sur le développement afin que la mondialisation soit profitable pour tous;

13. *Demande* aux gouvernements de continuer de faire des efforts positifs afin que les pays en développement s'assurent une part croissante du commerce mondial et, à cet égard, souligne que l'amélioration de l'accès aux marchés, un traitement spécial et différentiel pour les pays en développement, des règles équilibrées et des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique bien ciblés et financés de manière durable ont un rôle important à jouer;

14. *Souligne* qu'il importe de revitaliser les efforts en cours pour réformer l'architecture financière internationale, souligne que les pays en développement et les pays à économie en transition doivent participer effectivement à ces efforts et, à cet égard, encourage le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à continuer d'examiner la question de la voix et de la représentation de ces pays, comme le prévoient les communiqués publiés par le Comité monétaire et financier international et le Comité du développement du Fonds lors de leurs dernières réunions, tenues à Doubaï les 21 et 22 septembre 2003, en vue d'élaborer un calendrier permettant de réaliser rapidement cet objectif, comme le prévoit le Consensus de Monterrey;

15. *Souligne* que, lorsque l'on considère les liens entre la globalisation et le développement durable, il faut en particulier s'attacher à identifier et à appliquer des politiques et des pratiques qui encouragent simultanément la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement, en ayant à l'esprit le principe des responsabilités communes mais différenciées, ce qui exige que l'on fasse des efforts aux niveaux international, régional et national afin de promouvoir des habitudes de consommation et de production viables et que l'on facilite le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, à des conditions préférentielles et moyennant des concessions;

16. *Demande* à tous les pays d'envisager, dans le cadre des arrangements régionaux ou sous-régionaux existants, d'examiner la contribution de leurs politiques nationales en matière financière, commerciale et d'allègement de la dette à la réalisation des objectifs de développement convenus et des engagements pris;

17. *Réaffirme* qu'il faut se pencher sur les préoccupations et les besoins spécifiques des pays les moins avancés et, à cet égard, demande à ces pays et à leurs partenaires de développement, y compris les institutions financières multilatérales, de continuer à appliquer avec diligence le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et d'adopter de nouvelles mesures afin

---

<sup>5</sup> Voir A/58/15 (Part V), sect. II.B.

d'intégrer effectivement ces pays à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral;

18. *Accueille avec satisfaction* le Programme d'action d'Almaty adopté lors de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue les 28 et 29 août 2003<sup>6</sup>, qui répond aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et fournit un nouveau cadre mondial pour la mise en place de systèmes performants de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit en tenant compte des intérêts de ces pays, et demande à toutes les parties prenantes d'appliquer pleinement et efficacement le Programme d'action;

19. *Invite* le système des Nations Unies à entreprendre, au sein du Comité de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, des examens mutuels de l'impact de ses activités menées à l'appui des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international et de faire rapport au Conseil économique et social sur les progrès réalisés à cet égard en faveur d'une approche plus ciblée de ces problèmes;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur la mondialisation et l'interdépendance, y compris les moyens d'améliorer la cohérence afin de progresser dans la réalisation des objectifs économiques et sociaux dans le cadre de la mondialisation;

21. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Mondialisation et interdépendance ».

---

<sup>6</sup> A/CONF.202/3, annexe.